

AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

N°23-012

**GRAND PORT FLUVIO-MARITIME DE L'AXE SEINE
DIRECTION TERRITORIALE DE ROUEN**

Le Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine, Direction Territoriale de Rouen a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située à Grand-Couronne, (dont la référence 4762 sur le site Realestate) et en vue du développement de son activité.

A l'issue de la procédure de publicité, la société CENTRE IMEX dont le siège social est à Vitrolles est la seule à avoir manifesté son intérêt pour occuper le site.

Lors de ses séances en date du 16 décembre 2022 et 30 mars 2023, le Directoire du Grand Port Fluvio Maritime de l'Axe Seine a approuvé la conclusion d'une Convention d'Occupation temporaire, constitutive de droit réels, n°76-319/189 au profit de la société CENTRE IMEX portant sur la dépendance susvisée.

Description de la dépendance : Occupation d'un terrain en vue de la construction d'un bâtiment constitué principalement d'un entrepôt et d'une partie à usage de bureaux.

Durée de la convention : 45 ans à partir du 03/11/2023.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Aménagement et Gestion des Espaces - Tel : 02.35.52.96.94 - adresse mail : sage@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **30/11/2023**